



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des concours, VAE et postbac
DEC 2
Brevet de technicien supérieur

Affaire suivie par :
Kamal SERHANE
Tél. 03 88 23 34 29
Mél : kamal.serhane@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 09

La rectrice de l'académie de Strasbourg

à

Mesdames les rectrices et
Messieurs les recteurs d'académie
Monsieur le directeur du CNED
Monsieur le directeur du SIEC
Mesdames et Messieurs les chefs de
Division des examens et concours

Strasbourg, le 01 02 21

Objet : Circulaire nationale d'organisation du Brevet de Technicien Supérieur « Conception Réalisation en Chaudronnerie Industrielle (CRCI) » - session 2021

P.J. : Annexes (4)

Références :

- Décret n°2020-684 du 5 juin 2020 aux modalités de délivrance du brevet de technicien supérieur en raison de l'épidémie de covid-19 ;
- Code de l'Éducation : Articles D.643-1 à 643-35 concernant le brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 22 juillet 2008 modifiant les arrêtés de création de certaines spécialités de BTS en ce qui concerne la définition de l'épreuve de langue vivante étrangère

L'académie de Strasbourg est chargée, pour la session 2021, de définir les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur CRCI. La présente circulaire a pour but de vous les présenter.

1. Organisation de l'examen

1.1 Calendrier

Les épreuves se dérouleront conformément au calendrier joint en **ANNEXE I**.

Le calendrier des épreuves orales est laissé à l'initiative des recteurs des académies organisatrices.

Les dates et horaires indiqués, et en particulier les heures à partir desquelles les candidats peuvent quitter définitivement les salles d'épreuves (dispositif de mise en loge), doivent être respectés pour garantir une parfaite sécurisation des examens, notamment au regard des décalages horaires entre la métropole et les académies d'outre-mer.

1.2 Regroupements et centres d'examen

Les regroupements inter académiques pour la correction des épreuves écrites et les délibérations des jurys sont définis en **ANNEXE II**.

Chaque académie organisatrice (académie pilote ou académie autonome) a la charge d'établir le tableau d'organisation des corrections et des interrogations orales, de convoquer les membres du jury de délibération ; elle prend en charge les frais liés à la mission.

Le recteur de chaque académie déterminera le nombre de centres d'examen à ouvrir et en informera l'académie pilote-organisation.

1.3 Sujets - Matière d'œuvre

Les sujets nationaux spécifiques au BTS Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle ainsi que les listes de M.O. vous seront adressés via SEFIA conformément aux instructions de la DGESIP.

Pour toutes les épreuves, le papier de composition modèle national « EN » sera utilisé, ainsi que les feuilles de calque modèle ministériel format A3.

Pour l'épreuve de culture générale (E1) et l'épreuve de Mathématiques (E3) la correction est dématérialisée, le papier de composition à utiliser est le modèle « CMEN ».

1.4 Surveillance des épreuves

L'utilisation des moyens de communication pendant les épreuves est interdite. Tout appareil permettant l'échange ou la consultation d'informations (**y compris les montres connectées**) doit être éteint et rangé dans un sac. Dans la mesure du possible, il est souhaitable que les salles d'examen soient équipées d'une horloge.

En application de la circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques, les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront activer ce mode examen le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

En faisant figurer cette information sur les convocations, vous assurerez une parfaite diffusion à l'ensemble des candidats (individuels et CNED inclus).

1.5 Livrets scolaires

Les livrets scolaires seront conformes au modèle en **ANNEXE IV** et joint au présent envoi au format numérique. Afin d'assurer l'anonymat des délibérations du jury, les établissements de formation devront se conformer aux consignes de rédaction figurant sur les livrets scolaires.

2. **Règlement d'examen**

Selon les épreuves ou les sous-épreuves, les candidats doivent être évalués sous forme ponctuelle ou dans le cadre d'un contrôle en cours de formation (CCF), conformément à leur statut et à la catégorie d'établissement à laquelle ils appartiennent (cf. règlement d'examen).

2.1 E2 – Anglais

Compte tenu de la nature de l'épreuve E6 (ponctuelle orale) et de l'épreuve E2 (CCF) il apparaît difficile de jumeler les épreuves E2 et E6.

Il est recommandé aux centres d'examens de dissocier les épreuves E2 et E6. Dans ce cas, les professeurs d'anglais qui participeront aux commissions d'interrogation de l'épreuve E6 ne seront pas les professeurs des candidats interrogés.

2.2 E4 – Réponse à une affaire

Pour les candidats évalués en CCF, la période choisie pour l'évaluation se situe pendant le dernier semestre de la formation et peut être différente pour chaque candidat.

Pour les candidats relevant d'une épreuve ponctuelle pratique de 6h. Aucun sujet national ne sera fourni, il appartient à chaque regroupement interacadémique de prévoir la confection d'un sujet en fonction de ses propres besoins. Des mutualisations de sujets sont envisageables entre deux regroupements selon des modalités qui leur appartiennent de définir.

2.3 E5 – Conception d'un ensemble chaudronné et de sa réalisation

Généralités

Le support de l'épreuve est un projet technique réel de conception d'un ensemble chaudronné et de sa réalisation d'une durée de 120 heures, auquel contribue le candidat, et un dossier technique numérique de présentation qu'il réalise. Les projets seront validés lors d'une commission académique ou inter académique d'approbation présidée par un IA-IPR responsable de la filière lors du premier trimestre de la deuxième année.

Le dossier technique numérique de présentation réalisé par le candidat est transmis selon une procédure mise en place par chaque académie. Le contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier réalisé par le candidat est déclaré non conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du rapport réalisé par le candidat peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier réalisé par le candidat ;
- dépôt du dossier réalisé par le candidat au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice.

Pour les candidats relevant de la forme ponctuelle orale

Le questionnement de l'évaluation est relatif aux problèmes techniques réels abordés dans le cadre d'un projet d'une durée de 120 heures réparties sur une période maximale de 15 semaines consécutives au sein de l'établissement de formation.

La commission d'interrogation de la soutenance évalue la partie 2, prend en compte la proposition de note de la partie 1 et attribue la note globale de l'épreuve. La commission reste maîtresse de la note globale.

La commission d'interrogation est composée de deux professeurs (ou formateurs) des enseignements technologiques et professionnels et d'un professionnel. Exceptionnellement la commission peut statuer en l'absence du professionnel.

Pour les candidats individuels l'épreuve a les mêmes objectifs d'évaluation des compétences. Pour ces candidats l'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Le dossier-sujet, fourni au candidat 8 semaines avant la date de remise des dossiers numériques réalisés par les candidats comporte des fichiers informatiques dont le format est imposé par l'autorité académique.

Pour les candidats relevant du CCF (1 situation)

Le travail réalisé pendant la phase de projet fait l'objet d'une évaluation par l'équipe pédagogique chargée des enseignements technologiques et professionnels. L'évaluation s'effectue sur la base du contenu de l'épreuve défini dans le référentiel. L'évaluation est organisée par l'équipe pédagogique chargée des enseignements technologiques et professionnels. La période choisie pour l'évaluation se situe pendant le dernier semestre de la formation et peut être différente pour chaque candidat.

2.4 E6 – Organisation et suivi de la réalisation, préfabrication, installation et de la maintenance

Généralités

Compte tenu de la nature de l'épreuve E6 (ponctuelle orale) et de l'épreuve E2 (CCF) il apparaît difficile de jumeler les épreuves E2 et E6.

Il est recommandé aux centres d'examens de dissocier les épreuves E2 et E6. Dans ce cas, les professeurs d'anglais qui participeront aux commissions d'interrogation de l'épreuve E6 ne seront pas les professeurs des candidats interrogés.

Le support de l'épreuve est un rapport numérique d'activités (observations, analyses et études) en milieu professionnel

conduites par le candidat, dans une entreprise de la filière.

Ce rapport réalisé par le candidat est transmis selon une procédure définie, soit par le centre d'examen en charge du CCF soit par l'académie-pilote pour les candidats relevant de la sous-épreuve ponctuelle. Le contrôle de conformité du rapport est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. La constatation de non-conformité du rapport entraîne l'attribution de la mention « non valide » à la sous-épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de la sous-épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury aurait un doute sur la conformité du rapport d'activités en milieu professionnel, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le rapport réalisé par le candidat est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à la sous-épreuve.

La non-conformité du rapport réalisé par le candidat peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier réalisé par le candidat ;
- dépôt du dossier réalisé par le candidat au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- attestation de stage non visée ou non signée par les personnes habilitées à cet effet.

Pour les candidats relevant de la forme ponctuelle orale

La commission d'interrogation est constituée de :

- un professeur (ou formateur) de la spécialité ;
- un professeur (ou formateur) d'anglais ;
- un professionnel pouvant avantageusement être le tuteur en entreprise du candidat.

La période choisie pour l'évaluation se situe pendant le dernier semestre de la formation. Le candidat effectue une présentation orale argumentée, en utilisant les moyens de communication qu'il juge les plus adaptés, des activités conduites au cours de son stage en lien avec les compétences attendues. Au cours de cette présentation, d'une durée maximale de 15 minutes, les évaluateurs n'interviennent pas. Au terme de cette prestation, les évaluateurs, qui ont examiné le rapport numérique d'activités mis à leur disposition avant le déroulement de l'épreuve, conduisent un entretien avec le candidat pour approfondir certains points abordés dans le rapport et dans l'exposé (durée maximale : 15 minutes).

Pour les candidats relevant du CCF (1 situation)

L'épreuve se déroule selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve ponctuelle.

L'évaluation est organisée par l'équipe pédagogique chargée des enseignements technologiques et professionnels.

2.2 Épreuve facultative – Engagement étudiant

Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel du BTS CRCI pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ».

Cela peut concerner :

- l'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve obligatoire E6 ;
- le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du diplôme et plus particulièrement s'agissant des compétences évaluées dans l'épreuve obligatoire E6 ;

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant, en **ANNEXE III**, servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant » est

l'épreuve E6 : Organisation et suivi de la réalisation, préfabrication, installation et de la maintenance.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve E6.

3. Grilles d'évaluation

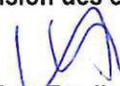
Les grilles d'évaluation de chacune des épreuves technologiques et professionnelles sont jointes sous format numérique à la présente circulaire. Elles devront être utilisées pour le calcul des notes des candidats à l'exclusion de tout autre document. Elles visent à instaurer une harmonisation nationale de l'évaluation des épreuves.

4. Bilan de la session 2021

Les présidents de jurys de délibération recueilleront les remarques exprimées par les correcteurs et les interrogateurs des différentes commissions et les transmettront au service des examens de l'académie de Strasbourg sous le present timbre, ceci dans le but de renseigner l'inspection générale sur le déroulement des épreuves de l'examen.

Je vous remercie de me tenir informé de toute difficulté que pourrait entraîner l'application des présentes dispositions.

**Pour la Rectrice et par délégation
La cheffe de la division des examens et concours,**



Karima Boulhouchat

ANNEXE II

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle

SESSION 2021

RATTACHEMENT DES DIFFÉRENTES ACADÉMIES AUX CENTRES INTERACADÉMIQUES DE
CORRECTIONS ET DE DÉLIBÉRATIONS DES JURYS

| ACADÉMIES AUTONOMES | ACADÉMIES PILOTES | ACADÉMIES RATTACHÉES | CANDIDATS INDIVIDUELS |
|---------------------|-------------------|--|--|
| TOULOUSE SIEC | AIX-MARSEILLE | MONTPELLIER | CORSE NICE |
| | BESANCON | DIJON NANCY-METZ REIMS STRASBOURG | |
| | BORDEAUX | | LIMOGES |
| | CAEN | RENNES NANTES ROUEN | |
| | GRENOBLE | CLERMONT-FERRAND LYON | |
| | LILLE | AMIENS | GUADELOUPE GUYANNE LA REUNION MARTINIQUE MAYOTTE |
| | POITIERS | ORLEANS TOURS | |

ANNEXE III

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle

SESSION 2021

EPREUVE FACULTATIVE : ENGAGEMENT ETUDIANT
Reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle

| | | |
|--|-------------------------------------|------------|
| CANDIDAT(E) | Nom et prénom : N° de Candidat : | |
| Analyse de l'engagement associatif, social ou professionnel | | |
| Organisation lieu de l'engagement: | | |
| Activités réalisées : | | |
| Questions posées : | | |
| NOTE /20 : | <input type="text"/> | |
| Appréciation globale et Commentaires (justification de la note) | | |
| MEMBRES DE LA COMMISSION : | Date : | Signatures |

CRITÈRES D'ÉVALUATION

| | TI | I | S | TS |
|---|----|---|---|----|
| 1 – Qualité de la présentation du contexte de l'engagement | | | | |
| 2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement | | | | |
| 3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement | | | | |
| 4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement | | | | |
| 5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, ...) | | | | |
| 6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens | | | | |
| 7 – Capacité à s'engager dans un collectif | | | | |
| 8 - Qualité de l'argumentation | | | | |
| 9 – Qualité de la communication écrite et orale | | | | |

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

| DEGRÉ DE MAÎTRISE DES COMPÉTENCES | | | |
|--|---|---|---|
| <i>TI</i> | <i>I</i> | <i>S</i> | <i>TS</i> |
| Subit | Exécute | Maîtrise | Est expert |
| 1 - Qualité de la présentation du contexte de l'engagement | | | |
| Présente une description succincte partielle ou non structurée | Présente une situation structurée mais sans analyse du rôle de l'organisation dans laquelle l'engagement est effectif | Analyse du contexte en présentant les principales caractéristiques et les missions | Est capable de transférer l'analyse du contexte à d'autres (entreprises, ...) |
| 2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement | | | |
| Se limite à une activité très restreinte du processus et ne comprend pas les enjeux associés | Appréhende l'ensemble de l'activité, mais sans en comprendre réellement les enjeux associés | Porte un degré d'analyse sur les activités dans le cadre de son engagement en identifiant les contraintes et les enjeux | Présente une analyse des activités effectuées dans le cadre de son engagement en intégrant l'identification des contraintes, des enjeux et les limites des choix. Le candidat est en mesure de formuler des propositions argumentées d'amélioration face à des demandes |
| 3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement | | | |
| Ne présente pas d'analyse et ne prend pas de distance par rapport aux activités réalisées | Présente une analyse étroite, peu autonome et limitée à une série d'activités | Sait expliquer en quoi une activité réalisée dans le cadre de son engagement a permis la construction de compétences | Montre le lien entre les activités réalisées dans le cadre de son engagement et développement de ses compétences → Capacité à apprendre de son expérience à faire lien avec les activités du référentiel du diplôme |
| 4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement | | | |
| Fait preuve de peu de persévérance, dans des activités peu complexes et routinières | A su dépasser les difficultés rencontrées et les aléas | A su dépasser les difficultés rencontrées dans des situations complexes ou déstabilisantes | Propose des solutions pour améliorer des démarches → Capacité à résoudre des problèmes |
| 5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, ...) | | | |
| Ne démontre pas un engagement dans des activités variées | Démontre une capacité à présenter les différences culturelles | Démontre une capacité à intégrer les différences culturelles dans ses principes d'action | Démontre une intelligence sociale |
| 6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens | | | |
| Ne présente pas de capacité à prendre en compte ces aspects | Démontre une capacité d'adaptation face à des situations différentes | Sait expliquer en quoi une situation professionnelle a permis la construction de cette compétence | Montre le lien entre situations rencontrées et développement de ses compétences d'adaptabilité. Sait faire sens dans l'analyse de ces différentes activités |
| 7 - Capacité à s'engager dans un collectif | | | |
| Ne démontre pas de capacité à s'engager dans un collectif | Démontre de capacités à interagir selon des procédures établies | Démontre une capacité à s'impliquer dans un collectif | Démontre une capacité à trouver des modes d'action fondés sur un collectif → Capacité à travailler en équipe |
| 8- Qualité de l'argumentation | | | |
| N'argumente pas | Reste sur les aspects descriptifs de ses travaux | Limite son argumentation aux travaux prescrits | Sait mobiliser les arguments de référence (contraintes, ressources, techniques usuelles, méthodes, ...) |
| 9 – Qualité de la communication écrite et orale | | | |
| Ne communique pas | Fait un compte rendu partiel | Explique et fait comprendre | Fait adhérer par des qualités de conviction |

LIVRET SCOLAIRE

| BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle | Année de l'examen | Nom : | | Prénom : | | | | Etablissement (cachet) | | | | |
|---|-------------------------------|---------------------|---------|------------|--------|------------|--------|------------------------|--------------------|---------------------|-------------------|--|
| | | date de naissance : | N°INSEE | 1ère année | | 2ème année | | | 1ère et 2ème année | | | |
| LIVRET SCOLAIRE | | | | sem. 1 | sem. 2 | moy. Année | sem. 1 | sem. 2 | moy. Année | Moyenne étudiant | Moyenne classe | APPRECIATIONS GENERALES SUR L'ACQUISITION DES COMPETENCES |
| UNITES | Coefficients | | | | | | | | | | | |
| U1 - CULTURE GENERALE ET EXPRESSION | 3 | | | | | | | | | | | |
| U2 - ANGLAIS | 2 | | | | | | | | | | | |
| U3 - MATHÉMATIQUES et PHYSIQUE CHIMIE | 4 | | | | | | | | | | | |
| U4 - REPONSE A UNE AFFAIRE | 6 | | | | | | | | | | | |
| U5 - CONCEPTION D'UN ENSEMBLE CHAUDRONNE ET DE SA REALISATION | 8 | | | | | | | | | | | |
| U6 - ORGANISATION ET SUIVI DE LA REALISATION, PREFABRICATION, INSTALLATION ET DE LA MAINTENANCE | 4 | | | | | | | | | | | |
| MOYENNES GENERALES | | | | | | | | | | | | |
| AVIS POUR L'EXAMEN | Répartition Classe (%) | Etudiant(e) | | Classe | | | | | | | | |
| TRES FAVORABLE | | | | | | | | | | | | |
| FAVORABLE | | | | | | | | | | | | |
| DOIT FAIRE SES PREUVES | | | | | | | | | | | | |
| NOMBRE D'AVIS DANS LA CLASSE | | | | | | | | | | | | |
| APPRECIATION GENERALE | | | | | | | | | | | | |

